

Commissions 1, 3, 4, 5

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rendu compte 2023 du plan de refus de la misère et de la précarité »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rend compte de la première année de mise en œuvre du Plan de refus de la misère et de la précarité adopté le 7 avril 2023. Dans le cadre de ses compétences, en coordination avec ses partenaires et avec la participation de personnes en situation de vulnérabilité, le Conseil régional fait état des 28 engagements d'ores et déjà engagés sur les 58 figurant dans le plan. Il annonce que ces engagements seront prolongés voire accentués en 2024-2025, notamment dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire et de l'accès aux droits des personnes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition de Jean-François DELEUME et de Pascale QUINTON
au nom de la Commission 4

Dans un contexte économique et social marqué par la montée des précarités et de la pauvreté, le CESER exprime à nouveau son plein soutien à l'engagement volontaire du Conseil régional dans la mise en œuvre en interne et avec ses partenaires - Etat, intercommunalités, Départements, associations - du Plan de refus de la misère et de la pauvreté adopté le 7 avril 2023. Avec l'Etat, il a été établi des conventions, en particulier dans le domaine de la précarité alimentaire et les logements précaires, ce que le CESER soutient. Il souligne aussi positivement l'engagement du Conseil régional au niveau national par sa participation au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté. Le CESER souligne l'importance de renforcer la coordination des politiques publiques afin de faire ensemble et alliance contre la précarité, la pauvreté et la misère, pour la qualité de vie de toutes et tous en Bretagne.

Le CESER apprécie fortement la qualité et l'effort de transparence de ce premier bilan qui retrace les 58 engagements pris, les actions menées et celles prévues pour l'année à venir. Les actions engagées l'ont été après de nombreuses rencontres avec les habitantes et habitants confronté-es à la pauvreté et les partenaires du monde économique et associatif.

Le CESER insiste sur la nécessaire prise en compte de la dimension genrée de la précarité et de la pauvreté. Il attire en particulier l'attention sur la vulnérabilité des femmes en situation de monoparentalité ainsi que sur les hommes plus fréquemment touchés par la grande exclusion (ex : personnes sans domicile fixe). De fortes inégalités socio-économiques persistent entre les femmes et les hommes, notamment les écarts de rémunérations, qui ont des conséquences jusqu'à la retraite au détriment des femmes. Le CESER exprime son inquiétude sur la précarisation économique croissante de nombreux·ses professionnel·les en activité, notamment dans les secteurs agricoles, de la pêche, de l'artisanat, des arts et de la culture...

Dans un contexte inflationniste, le CESER appelle aussi à la vigilance sur la fragilisation économique et sociale croissante de nombreux jeunes en Bretagne, incluant les étudiant·es (ex : accès au logement, à l'alimentation, à la santé...). Il s'inquiète aussi de l'accès aux droits des personnes exilées en Bretagne, dont les femmes migrantes en situation de monoparentalité, les travailleur·ses migrant·es...

Le CESER souligne enfin la précarisation de l'emploi de nombreux professionnels de l'action sociale et des solidarités, dont les salariés associatifs, résultant notamment de l'instabilité et de la diminution de certains financements publics (ex : appels à projets, soutien dans la seule phase d'expérimentation...). Cette tendance peut conduire au

découragement des acteurs concernés, qu'ils soient salariés ou bénévoles. Face à des besoins sociaux croissants et permanents, l'enjeu est celui de la pérennisation des actions, à mettre en relation avec les démarches d'évaluation et une logique de soutien public pluriannuel.

2.1. Sur le volet « la Région se mobilise pour une mobilité sociale renforcée »

2.1.1. Rendre plus largement accessible l'ensemble du réseau BreizhGo

Sur proposition de Marie-Christine CARPENTIER
au nom de la Commission 1

Le CESER renouvelle son intérêt et se satisfait de la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre ses engagements pour une mobilité sociale renforcée. Il apprécie également ce format de rendu-compte, permettant un suivi détaillé de l'action publique et de la mise en œuvre de la politique au fil du temps.

Concernant l'amélioration des conditions d'éligibilité à la carte « BreizhGo solidaire », le CESER approuve l'élargissement des profils rendus éligibles à ce dispositif, représentant ainsi un véritable outil pour lutter contre cette « précarité mobilité » décrite dans le dossier du Conseil régional. S'il se satisfait de constater que des campagnes de communication ont pu être réalisées auprès des ayants-droits et d'organismes sociaux, le CESER souhaite tout de même attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessité de diversifier les supports et formes de diffusion, notamment en pensant à des personnes en situation d'illettrisme par exemple. Il en va de même pour la simplification des démarches d'accès, il est impératif de prendre en compte les personnes éloignées du numérique et d'organiser, autant que possible, des permanences physiques.

Le CESER salue le choix fait par le Conseil régional de maîtriser les tarifs de l'abonnement scolaire mais restera très attentif à la modulation tarifaire à vocation sociale qui se déploiera dès l'an prochain, et qui permettra sans aucun doute à davantage de familles d'accéder à ce service et d'améliorer leurs mobilités du quotidien.

2.1.2. Faciliter la mobilité des stagiaires en formation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission 3

Le CESER approuve les réalisations à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et de la formation, en particulier l'aide au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 30 ans qui ont intégré une formation financée par la Région et le soutien apporté à plusieurs plateformes de mobilité dans le cadre de l'accompagnement des dynamiques territoriales en emploi-formation, permettant, via diverses actions, de répondre aux besoins de personnes en situation de précarité. Ces réalisations sont en conformité avec les engagements budgétaires 2023 et sont à poursuivre.

2.1.3. Encourager les modes de déplacements solidaires et décarbonés

Sur proposition de Marie-Christine CARPENTIER
au nom de la Commission 1

Le CESER approuve les actions et partenariats développés notamment avec le réseau Mob'in Bretagne et l'association Wimoov, allant en faveur de la décarbonation des mobilités du quotidien et du désenclavement du territoire, tout en proposant un service adapté aux populations pour limiter le recours à la voiture individuelle, y compris en dehors des milieux urbains. Le CESER sera attentif à la progression et au développement d'autres initiatives locales et solidaires de ce type.

L'ampleur des sommes engagées, l'étendue des populations concernées et l'éventail des moyens de mobilités mis en œuvre, tout cela témoigne d'un authentique souci de la Région de tenter de réduire efficacement la pauvreté.

2.2. Sur le volet « la Région se mobilise pour l'emploi de toutes et tous »

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3

2.2.1. Lutter contre le décrochage scolaire

Alors même que cela avait été annoncé l'an dernier comme devant être engagé dès 2023, ce qu'il avait alors salué, le CESER ne peut aujourd'hui que profondément regretter que le travail de connaissance et repérage du décrochage des jeunes apprenti·es (engagement 14), non seulement ne soit pas lancé, mais, de plus, ne fasse même pas partie des priorités 2024-2025. Le CESER le regrette d'autant plus fortement qu'il s'agit d'une demande qu'il exprime depuis longtemps et qu'il a réitérée dans son avis de mars 2023.

A propos du décrochage il redit, comme en mars 2023, qu'il considère que la prévention doit primer, ce qui implique dans les établissements scolaires des moyens pour mobiliser les équipes pluriprofessionnelles (Conseiller·es principaux·ales en éducation (CPE), infirmières scolaires, personnels Psychologues de l'Education nationale (PsyEN)...). Et il déplore que l'engagement 16 ne fasse pas non plus partie des priorités 2024-2025.

Le CESER salue par ailleurs les différentes actions réalisées concernant le service public d'information et d'aide à l'orientation/IDEO. Ces actions doivent se poursuivre pour que tous les publics, quel que soit leur statut, disposent des informations sur les formations, les études, les métiers, les emplois..., nécessaires à l'orientation scolaire et à l'évolution professionnelle. Cet engagement, porté par le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), figure heureusement dans les priorités 2024-2025.

2.2.2. Accompagner les personnes en situation de vulnérabilité vers la formation

Si le CESER reconnaît la portée des actions menées en matière de reconnaissance des savoirs, de prévention et de lutte contre l'illettrisme, d'appui aux salariés de l'Insertion par l'activité économique (IAE) ainsi qu'en faveur de l'insertion et de l'accompagnement de projets innovants pour « lever les freins périphériques à la formation et à l'emploi », il tient cependant à pointer deux sujets :

- d'une part, celui des *Open Badges* ou badges numériques en rappelant la nécessité d'un accompagnement des personnes en situation de précarité à la maîtrise des outils numériques. Le CESER sera particulièrement attentif aux données du bilan qui est annoncé et cela d'autant plus, que l'engagement 22 figure dans les priorités 2024-2025 ;
- d'autre part, celui de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en notant qu'à un an de la fin du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, il serait souhaitable de dresser un bilan de sa mise en œuvre.

Plus globalement, le CESER note avec intérêt les priorités posées pour 2024-2025 tant sur ce volet du plan que sur d'autres dont les mesures concourent aussi à l'emploi-formation, tout en invitant le Conseil régional à initier rapidement des engagements initialement prévus dès 2023.

2.3. Sur le volet « la Région se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire »

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la Commission 5

Le CESER rappelle l'obligation de se pencher avant tout sur les causes de la précarité alimentaire. Il considère essentiel dans la continuité de l'étude sur l'état du don en Bretagne, d'approfondir l'analyse du fonctionnement du don alimentaire en région avec l'ensemble des acteurs concernés. Au-delà de son caractère caritatif, le don participe en effet d'une économie complexe et parfois opaque, qu'il est essentiel d'appréhender en toute transparence. Un questionnement sur le principe même du don dans notre société doit être posé, sous la forme par exemple d'un soutien à l'expérimentation en région de projets de sécurité sociale de l'alimentation.

Compte tenu de l'augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Bretagne, le CESER salue la volonté du Conseil régional de prolonger voire d'accentuer en 2024 et 2025 la lutte contre la précarité alimentaire.

Le CESER note que le soutien financier à des centres itinérants d'aide alimentaire permet de réduire les zones blanches dans l'accès à l'aide alimentaire. Il insiste sur l'importance d'un maillage territorial fin des organisations agissant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire (associations d'insertion, épiceries sociales, associations caritatives, etc.).

Le CESER note par ailleurs avec intérêt les réalisations effectuées au titre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en 2023 et apprécie que ce soutien s'inscrive également sur les exercices 2024 et 2025.

Il relève la pertinence de l'opération « Traits d'unions » qui insiste sur la complémentarité entre entreprises dites classiques et organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces dernières constituent des ressources et des partenaires pour les entreprises dans le cadre de leur RSE.

Le CESER approuve les démarches mises en œuvre par l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires (ABEA) soutenues par la Région. Qu'il s'agisse de bonnes pratiques ou bien d'expérimentations visant à faire le lien entre la formation, l'insertion professionnelle et le don aux banques alimentaires, ces actions démontrent que les entreprises de l'industrie agro-alimentaire ont un rôle à jouer dans la lutte contre la précarité alimentaire. Le CESER préconise d'étudier avec l'ABEA les possibilités de dupliquer l'opération autour « du lait solidaire » à d'autres entreprises et d'autres productions.

Par ailleurs, le CESER soulève l'importance de travailler à la levée des obstacles y compris règlementaires à la participation au don des différents acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et à l'amélioration indispensable de la qualité des dons alimentaires, dont le déficit protéinique est par exemple avéré.

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3

Le CESER salue les engagements pris par le Conseil régional pour développer le don de denrées alimentaires des lycées bretons et l'aide alimentaire en direction des étudiant-es les plus précaires.

Concernant le don de denrées alimentaires des lycées bretons (engagement 34), le CESER salue l'initiative rennaise et encourage le Conseil régional à étendre cette action non seulement à d'autres établissements scolaires car les besoins existent sur l'ensemble du territoire régional. Cette action doit aussi se faire vers les lycéens en situation précaire. Il s'étonne que cet engagement n'apparaisse pas dans les priorités 2024-2025.

Concernant les étudiant-es, le CESER renvoie à son avis émis au cours de cette même session sur les « Orientations de la Région en faveur de la vie étudiante », lesquelles comportent à juste raison un volet relatif à la lutte contre la précarité alimentaire des étudiants. Cet engagement doit figurer dans les priorités 2024-2025.

Enfin, le CESER salue l'inscription de l'engagement 36 dans les prochaines priorités qui seront mises en œuvre, en s'appuyant sur l'expertise des personnels régionaux des services de restauration des lycées.

2.4. Sur le volet « la Région se mobilise pour une meilleure qualité de vie au quotidien des personnes les plus démunies »

2.4.1. Lutter contre les logements indignes et insalubres et favoriser la construction de logements sociaux

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1

Le Conseil régional a adopté en décembre 2023 une feuille de route pour répondre à la crise du logement, [sur laquelle le CESER a rendu avis](#) et dans laquelle figure une action en faveur du logement des plus fragiles, en déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté.

Concernant la lutte contre la précarité énergétique, le CESER se félicite que l'État et la Région aient apporté un soutien financier à la mise en place du Fonds zéro abandon (FZA) en Centre-Ouest Bretagne, doté au départ de 100 000 € pour aider les propriétaires occupants les plus en difficulté pour engager des travaux de rénovation – isolation dans le but de réaliser des économies d'énergie. En un peu plus d'une année, 160 ménages fragiles ont été détectés et accompagnés, ce qui prouve son utilité et l'efficacité de ce processus. Le CESER sera attentif à ce qu'un bilan complet soit fait de cette phase d'expérimentation afin qu'elle débouche sur une solution d'accompagnement pérenne des ménages les plus en difficulté sur d'autres parties défavorisées du territoire, sous réserve que le Fonds continue à être doté, pourquoi pas dans des zones plus denses, urbaines ou périurbaines.

Le CESER note que ce type particulier d'accompagnement des ménages en précarité énergétique a fait naître un nouveau métier d'ensemblier solidaire, comme le sont par exemple les Compagnons bâtisseurs Bretagne. Des formations à ce nouveau métier sont dispensées par l'Association STOP Exclusion Énergétique qui déroule sur le territoire national son programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique, financé par le mécanisme des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Sur les colocations solidaires, le CESER souligne le caractère très innovant de cette expérimentation qui non seulement permet à des étudiants de se loger, mais les encourage avec l'accompagnement de trois personnes, à développer des projets collectifs avec les habitants du quartier de Villejean.

A propos de l'accueil des travailleurs et travailleuses saisonniers, le CESER constate le succès de l'expérimentation en 2022 de l'ouverture d'internats de lycées bretons pendant la période des congés d'été, expérimentation reconduite et étendue en 2023. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et à étendre à d'autres villes bretonnes cette belle initiative en partenariat avec les collectivités et les instances professionnelles.

2.4.2. Permettre aux populations les plus fragiles de prendre soin de leur santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la Commission 4

Le CESER note avec satisfaction la prise en compte, par le Conseil régional, dans un contexte d'offre de soins structurellement en tension—pour ne pas dire en crise— de l'accès « compliqué » à la santé. Comment maintenir - ou rétablir - les conditions d'accès à ces services dans les conditions de restriction difficilement subies, particulièrement par les populations défavorisées ? Le CESER encourage le Conseil régional à continuer à s'impliquer et à relever ce défi avec ses partenaires, pour la santé et le bien-être de tou·tes les habitant·es de la Bretagne.

Le CESER approuve le déploiement de deux unités mobiles de prévention MarSOINS, fondé sur le principe « d'aller vers » les personnes et les territoires défavorisés et isolés pour favoriser l'accès de tou·tes au droit à la santé. Qualifiée par ses initiateurs d'« *aventure collective et solidaire*¹ », MarSOINS est une expérimentation et une avancée portées par des professionnel·les et des bénévoles, dont des jeunes, dont le développement est à orienter

¹ Source : <https://www.lemarsoins.fr/le-concept/>

en priorité vers les territoires du Kreiz Breiz ou vers les périphéries des grandes agglomérations déficitaires en offre de soins.

Face au cumul de précarités sanitaire, sociale et territoriale, il reste à imaginer des solutions innovantes pour répondre aux besoins effectifs et de plus en plus urgents des patient-es breton-nes. Le CESER est en attente de la nouvelle politique de santé que le Conseil régional annonce pour 2024 (engagement prioritaire n°40) avec « une attention vigilante pour les personnes les plus précaires ».

Le CESER apprécie le soutien financier apporté au territoire de Redon par le dispositif régional « BoostTerr santé » (soutien aux centres de santé de proximité) à hauteur de 20 000 €, favorisant ainsi une expérimentation territoriale pour l'accès à la santé. Le CESER souligne qu'une politique d'accompagnement d'une répartition territoriale plus homogène des praticien-nes serait à soutenir à l'échelle de la Bretagne.

Quant aux outils « Kartenn santé » et « Kartenn QPV » (quartiers prioritaires de la politique de la ville), ils apportent, dans une certaine mesure, une information aux professionnel-les locaux sur l'état de santé et le contexte socio-économique, ce qui devrait contribuer à une meilleure adaptation des politiques territoriales de santé.

Enfin, s'agissant de la santé mentale, le CESER renvoie aux préconisations de son rapport [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne »](#) (juin 2023).

2.5. Sur le volet « la Région se mobilise pour un meilleur accès aux services, aux droits et à une vie sociale, culturelle et sportive »

Sur proposition de Jean -François DELEUME, Madeleine LOUARN, Yannick MORIN, Pascale QUINTON, et Isabelle SUDRE
au nom de la Commission 4

Il est à noter que, dans le champ culturel, les propositions d'accès à la culture, aux spectacles, aux livres, au cinéma, aux pratiques de la danse et du théâtre doivent leur réussite, lorsqu'elles ont lieu, à un partenariat étroit et engagé avec le secteur associatif social, éducatif, médical ou avec l'Éducation nationale. Tout cela demande du temps, des compétences (et donc de la formation) et bien évidemment des moyens. Concernant la grande pauvreté et la précarité, chaque initiative culturelle est du « cousu main » et s'adresse à un nombre restreint de participant-es, conditions le plus souvent nécessaires à sa réussite.

Concernant l'accès aux sports, le CESER marque son réel intérêt à ce que le Conseil régional étudie la faisabilité d'initier des actions visant à faciliter l'accès des personnes les plus précaires à la pratique d'une activité physique et sportive. Le CESER souhaiterait connaître les ressources qui seront mobilisées et les critères qui seront retenus dans le cadre d'appels à projets à venir. Par ailleurs, le CESER se demande si une connexion se fera avec le projet intitulé « les Activités physiques et sportives comme outil de santé publique et d'insertion » porté par le consortium formé par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), du Comité régional Sports pour tous et de Breizh Insertion Sport, projet qui s'inscrit dans le cadre du « Sport Grande cause nationale ». Il bénéficiera d'un accompagnement financier d'un peu plus de 60 000 € de l'Agence nationale du sport. Le CESER a eu récemment l'occasion d'auditionner des représentantes du réseau des Centres d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) de Bretagne et de l'UFOLEP, présentant l'initiative concertée « Toutesport, toutes sportives ! » visant à favoriser l'accès au sport à des femmes en grande précarité. De telles initiatives favorables à la santé des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans et par le sport sont à soutenir plus fortement car elles nécessitent un accompagnement professionnel de grande qualité et doivent s'inscrire dans la durée.

En ce qui concerne l'accès aux loisirs et aux vacances, les dispositifs « Pass classe de mer » et « classes nature et biodiversité », le CESER se réjouit du renforcement de cet engagement proposé par le Conseil régional, notamment pour les jeunes qui vivent dans les 32 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Bretagne. Pour autant, dans le bordereau, le montant lié à cette action reste identique à celui de l'année précédente, soit une baisse en euros constants, ce qui interroge le CESER.

S'agissant de l'accès aux droits, sachant la grande difficulté que les personnes en situation de précarité rencontrent pour faire valoir leur droits, l'engagement du Conseil régional était d'expérimenter avec l'État et les partenaires institutionnels et associatifs la mise en place de « Territoires 100 % accès aux droits », ce que le CESER soutient pleinement. Dans le cadre national d'un appel à projets, trois territoires en Bretagne ont été retenus : Rennes pour le quartier Maurepas/Bellangerie, Redon quartier Bellevue et Pipriac et Saint-Ganton (d'autres territoires devant suivre dans le Morbihan). Le CESER encourage le Conseil régional à participer aux travaux de mise en place de ces territoires, sachant que l'Etat finance le dispositif à 80 %. D'autres projets ont vu le jour, en particulier à Douarnenez avec la création participative de la « Coopérative d'accès aux droits de la maison Kermarron », soutenue par le Ti Lab et dont la recherche-action « ExCD » est financée à hauteur de 50 000 € par la Région. Le CESER souhaite que ces projets, modestes aujourd'hui au regard des besoins sur le territoire breton, se développent avec le soutien du Conseil régional, avec une attention particulière aux habitant·es du Centre ouest Bretagne.

Concernant l'enjeu de l'inclusion numérique, la fracture numérique est une des sources d'exclusion. Le Conseil régional, conscient de ce problème, travaille à lutter contre cet état de fait qui se traduit par un non-recours aux droits et aux services des personnes concernées. Le CESER est particulièrement sensible au fait que le Conseil régional s'implique aussi activement dans la lutte contre l'exclusion numérique et approuve sa politique d'un numérique responsable, comme il a déjà eu l'occasion de l'évoquer dans son avis sur le BP 2024.

Dans ce contexte, le Hub numérique, expérimentation débutée en 2022 et portée par la Fédération des centres sociaux, a pour mission de réaliser des recueils cartographiques et des diagnostics afin de renforcer la collaboration des acteurs régionaux et ainsi réduire les phénomènes d'exclusion numérique. Le Conseil régional s'était engagé à prolonger l'expérimentation en 2023 (avec l'État), ce qui a permis à de nombreuses actions de voir le jour en particulier celles reposant sur l'« aller-vers ». Le réseau territorial de l'inclusion numérique a pu être structuré touchant 220 professionnel·les de la médiation, un diagnostic territorial a été effectué s'appuyant sur 180 questionnaires et 19 journées collaboratives ont eu lieu pour déployer la démarche. Par ailleurs, le Conseil régional accompagne la filière de réemploi avec 15 reconditionneurs, 4 Fablabs, 7 espaces de médiation numérique ayant pour objectif le réemploi numérique solidaire. Le CESER approuve l'engagement prioritaire du Conseil régional à soutenir, en 2024-2025, l'émergence de tiers-lieux « comptoirs de services » qui répondent aux besoins de proximité, avec un axe centré sur l'accompagnement numérique. Il l'invite à développer les actions partenariales en ce sens pour favoriser l'inclusion des personnes éloignées du numérique dans les territoires et renvoie notamment aux préconisations de son rapport [« L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous »](#) (décembre 2018). Si le Conseil régional s'implique pour les jeunes, les demandeurs d'emplois et les femmes, qu'en est-il des personnes âgées, parfois très durement isolées par le numérique ? Le CESER aimerait que le Conseil régional soit plus explicite sur ses projets envers ces dernières. Enfin, le CESER souhaiterait pouvoir disposer d'un bilan annuel des actions engagées ou soutenues par le Conseil régional pour un numérique inclusif en Bretagne.

2.6. Sur le volet « la Région se mobilise en sa qualité d'employeuse et d'acheteuse »

Sur proposition de Mireille MASSOT,
rapporteuse générale en charge du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

Cette partie du plan n'est pas reprise dans le rendu-compte. Or, s'il y a des achats très identifiables, d'autres le sont moins ! De plus, l'essentiel est probablement ailleurs : dans les clauses sociales qui concernent désormais 40,5 % des achats de la Région selon l'observatoire de l'achat public (avec une cible à 50 % en 2025).

Achats de vélos pour des centres sociaux, dons de véhicules/scooters à des associations, financement d'ateliers cuisine, Pass classes nature-biodiversité, formation des professionnels de la formation au co-voiturage du quotidien... Ces quelques exemples (liste non exhaustive) montrent combien les achats entrant dans le cadre de ce plan d'action sont multiples. Il serait toutefois intéressant de montrer plus globalement en quoi la politique d'achat, dont le CESER a déjà souligné la grande exigence, vient en soutien de ce plan, notamment via des clauses sociales. La question pourrait aussi être posée dans l'autre sens : en quoi la politique d'achat peut être encore améliorée grâce à ce plan de refus de la misère ? Au vu de la qualité du suivi ainsi que des convergences des deux politiques en question, le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à réaliser ce suivi croisé.

Au-delà du soutien aux actions en faveur de l'insertion des personnes qui en sont le plus éloignées, le CESER apprécie que la Région s'engage en sa qualité d'employeuse (engagement 53).

2.7. Sur le suivi et l'évaluation de ce plan

Sur proposition de Mireille MASSOT,
rapporteuse générale en charge du suivi et de l'évaluation des politiques publiques

Le CESER tient à souligner la richesse de ce rendu compte, au vu des descriptions détaillées des actions entreprises tout au long de 2023 pour concrétiser la volonté régionale de « refuser la misère et la précarité ». Il souligne ainsi l'ambition du Conseil régional en matière de suivi et d'évaluation de ce plan, tout en constatant que ladite évaluation risque de se heurter à une grande complexité.

En effet les engagements concrets du Conseil régional sont très souvent associés à ceux de l'Etat, ainsi qu'à d'autres collectivités et partenaires. Dès lors, identifier les effets des actions de la Région, indépendamment des interventions des autres acteurs relève de la haute voltige. Aussi, le Conseil régional ne pourrait-il pas, avec ses partenaires, initier l'élaboration d'une grille de critères et d'indicateurs partagés qui permettrait d'évaluer les effets sur certains enjeux comme le logement, les déplacements, l'alimentation, le bien-être, l'engagement des jeunes ?

Cette approche conjointe serait d'autant plus importante que le Conseil régional a proposé, dans son plan, d'associer des bénéficiaires à l'évaluation. Le CESER salue cet exercice de recueil de la parole de celles et ceux qui ont pu bénéficier d'un accompagnement du Conseil régional. Il doit permettre d'apporter un éclairage très utile sur la portée des actions engagées. Néanmoins ne serait-il pas plus concret si les personnes en question pouvaient porter un regard sur les actions des différents acteurs, et non sur les seules politiques régionales ?

Quelles que soient les options retenues, le CESER se rendra disponible pour contribuer aux réflexions sur les choix méthodologiques pour l'évaluation de cette politique.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rendu compte 2023 du plan de refus de la misère et de la précarité »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Sophie JEZEQUEL Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de JA Bretagne et du Cilouest.

Le refus de la misère et de la précarité constitue un enjeu majeur de cohésion sociale.

Le compte rendu de la mise en œuvre du plan pour l'année 2023 traduit clairement la multiplicité des axes sur lesquels il faut agir en cohérence et en complémentarité pour lutter contre la misère et la précarité : mobilité, emploi, alimentation, qualité de vie au quotidien, accès aux services, aux droits, à une vie sociale, culturelle, sportive.

Je souhaite insister plus particulièrement sur certains points :

- **La précarité relative à la mobilité** est la cause de nombreux renoncements professionnels (formation, recherche d'emploi ...) et personnels (santé, culture, sport ...). Pour notre secteur d'activité agricole, nous confirmons qu'elle est un frein dans nos territoires ruraux, alors même que plusieurs de nos filières sont en tensions de recrutement. Lutter contre la « précarité mobilité » constitue un élément qui peut contribuer à former, insérer et inclure dans les métiers de l'agriculture. Dans les territoires ruraux, l'accès à la mobilité décarbonnée risque de constituer une nouvelle fracture, à laquelle il faut d'ores et déjà chercher des solutions pour éviter une précarisation plus importante.
- **S'agissant de la précarité alimentaire**, le « bien manger » et le « assez manger » ne sont pas le quotidien de tous nos concitoyens, en Bretagne comme ailleurs. De nombreuses initiatives, notamment associatives sont prises : dons, mises en relations entre entreprises donneuses et associations receveuses. Le guide du don alimentaire réalisé par l'ABEA doit y contribuer. Le travail de l'instance de coordination régionale des principaux acteurs de l'aide alimentaire permet un travail d'interconnaissance et de mutualisation nécessaires. La mise en relation des producteurs et des points de distribution est indispensable et nous nous félicitons de l'évolution des dons entre l'année 2022 et 2023 enregistrée par l'association SOLAAL animée par la chambre d'agriculture de Bretagne. Cependant, ces initiatives d'associations ne peuvent pas être la solution à la précarité alimentaire. Les filières de dons alimentaires sont fragilisées notamment par l'existence de marchés parallèles valorisant commercialement les produits hors calibres par exemple.
- Nous notons dans le document un paragraphe relatif à la **précarité des familles et des professionnels dans le monde agricole**, une précarité, en effet « diffuse dans les territoires et pas toujours visible ». La Région souhaite poursuivre son accompagnement des associations qui agissent dans ce domaine pour permettre aux agriculteurs concernés d'accéder aux dispositifs qui leur permettent, soit de poursuivre leur activité, soit de se reconvertir. La Chambre d'Agriculture de Bretagne s'implique fortement dans ce sens, à travers l'animation d'une cellule REAGIR dans les 4 départements bretons. En 2023, 428 signalements d'agriculteurs en difficulté ont été faits auprès de ces 4 cellules REAGIR, avec dans la majorité des cas une collaboration forte avec les travailleurs sociaux de la MSA. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention avec les 4 conseils départementaux bretons. La Région pourrait étendre son soutien à ce dispositif, et non se focaliser sur d'autres structures dont l'activité est moindre.

- Enfin, nous voudrions conclure par une action collective dont nous sommes fiers et à laquelle le Conseil régional a participé, nous voulons parler du guide « **Handi CAP vers l'agriculture** », écrit en FALC (facile à lire et à comprendre). Chacun sait que le handicap peut générer une forte précarité.

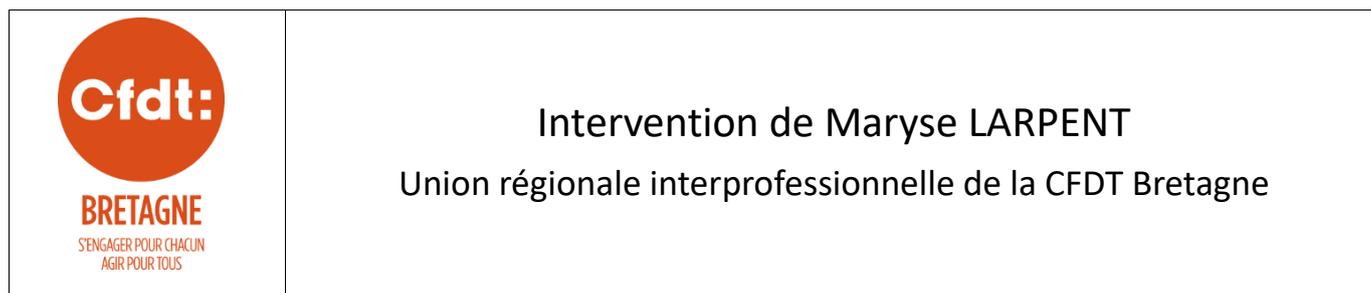
Flasher le code pour accéder au guide :



On dit « qu'on juge une société à la façon dont elle s'occupe des plus fragiles des siens ».

Puisse ce plan de « Refus de la misère et de la pauvreté » contribuer à une société inclusive et à plus de cohésion sociale et territoriale.

Je vous remercie de votre attention.



Le chiffre n'est pas nouveau mais toujours aussi difficile à admettre : aujourd'hui, 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants. Neuf millions de personnes qui voient leurs conditions de vie déjà précaires se dégrader face à l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation avec le risque de la montée des inégalités en France et donc en région. En France, 13,1% de la population est en situation de privation matérielle et sociale, selon l'Insee. Autrement dit, plus d'un Français sur dix est dans l'incapacité d'acheter des vêtements neufs, de manger à sa faim et de payer ses factures d'énergie.

C'est pourquoi la CFDT approuve l'initiative de la Région Bretagne de participer à relever le défi de la lutte contre la précarité dans le cadre du plan de « Refus de la misère et de la précarité » 2023-2027 adopté le 7 avril 2023 et remercie le Conseil régional pour son évaluation du plan et son engagement, dans le cadre de ses compétences. La CFDT se félicite de l'action du Conseil régional pour sa participation à relever le défi de la lutte contre la précarité à travers ses cinquante-huit engagements, dont vingt-huit sont déjà tenus dès la première année de réalisation.

Le combat contre la pauvreté nous concerne toutes et tous et nous rappelle également que seul un monde libéré de la pauvreté permettra la construction de sociétés pacifiques, démocratiques, inclusives et respectueuses de l'environnement. Ces revendications, la CFDT les porte déjà pleinement dans ses actions revendicatives pour des salaires décents ainsi que dans le Pacte du pouvoir de vivre à travers des propositions visant à favoriser l'accès à un logement décent, à un travail de qualité, à des soins de qualité et à une nourriture saine. Pour la CFDT, la lutte contre la pauvreté a toujours été une priorité, un enjeu démocratique, l'une des conditions de la réussite d'une transition juste.

Aujourd'hui, 350 000 personnes vivent en Bretagne sous le seuil de pauvreté soit près de 11% des bretons. La précarisation d'une partie de la population s'aggrave : difficulté de trouver un logement, de s'alimenter correctement, de trouver un emploi notamment les jeunes et les familles monoparentales. Autant de difficultés qui pénalisent les enfants dans leur scolarité favorisant les facteurs de reproduction de la pauvreté. Des difficultés qui touchent aussi les retraités bénéficiaires de faibles pensions.

La diversité des situations appelle la mobilisation d'une palette d'intervenants, de la coordination et de l'échange. Cette volonté de la Région doit permettre une meilleure articulation de son action avec celle des autres acteurs concernés : Etat, département, collectivités, organismes de Sécurité sociale et associations.

L'Etat en premier lieu : afin de décliner le plan pour combattre la pauvreté en France, le commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région a engagé des travaux.

La région s'appuie et prend en compte toutes les actions menées par les associations de solidarité qui touchent ces personnes souvent en grande souffrance. Un réseau puissant et réparti sur l'ensemble de la Bretagne. Le soutien régional à ce réseau d'associations dans les territoires est essentiel. Dans le contexte actuel, il faut souligner que plusieurs associations font face au découragement et au désengagement de bénévoles. Pour prendre en compte cette évolution de l'engagement bénévole, l'accompagnement de la formation des bénévoles doit, pour la CFDT, se focaliser sur la structuration et la prise de responsabilités dans les associations.

Pour la CFDT, la région Bretagne, doit poursuivre l'action engagée au travers de ce plan. Néanmoins, elle ne peut le faire que par la mobilisation de tous les acteurs, et notamment les acteurs économiques. Ainsi, la Région encourage

les entreprises à développer le volet social de leur politique RSE. Considérant que ce volet concerne principalement les PME ou les ETI, la CFDT propose de mobiliser, outre les branches professionnelles, les réseaux d'entreprises de petite taille que ceux-ci soient professionnels ou territoriaux.

En matière de mobilité, au-delà de leur propre soutien, la région et les autres EPCI pourraient encourager les entreprises à développer des plans de mobilité à l'échelle des zones d'activité ou de pôles d'emploi locaux en lien avec les associations locales.

En matière d'insertion, il est indispensable que les acteurs économiques se mobilisent afin d'éviter le décrochage scolaire des apprentis et que la Région mette en œuvre les engagements inscrits au plan voté en 2023. La mobilisation des acteurs économiques doit aussi accompagner l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par le réel développement de la fonction de tutorat qu'il soit interne ou externe, ceci d'autant plus que de nombreux métiers sont en tension. Toutefois, la CFDT sera particulièrement vigilante à la mise en place du Réseau pour l'emploi aux niveaux régional, départemental et local afin que ce dernier soit facilitant pour l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sans entrer dans une logique adéquationniste.

Apporter une réponse collective au défi de la misère et de la précarité, pour que chaque personne puisse trouver sa place dans la société est un défi immense. C'est aussi un enjeu démocratique de première importance pour réconcilier notre société et refonder le pacte social.

La CFDT votera l'avis du CESER.



Intervention de Eric LE COURTOIS Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Président, cher-es collègues, cher-e-s camarades

Nous tenons ici à saluer le caractère louable du plan de la région Bretagne du « refus de la misère et de la précarité ». D'autant que cette compétence n'est que facultative pour la région.

La précarité, la pauvreté, ne cessent de grandir dans notre pays. Toutes les données statistiques remontant notamment des associations, fondations à caractère caritatif le confirment.

Aucun segment de la population française n'échappe à ce fléau. La précarité, la pauvreté touchent indifféremment les jeunes, les travailleurs, les vieux...

Malgré ce constat qui devrait nous alarmer tous, le gouvernement mène une politique de destruction des conquêtes sociales issues notamment du Conseil National de la Résistance à surtout ne pas confondre avec le Conseil National de la Refondation !

A travers ses annonces de la réinstauration du travail obligatoire pour tous, de sa volonté de supprimer l'Allocation Spécifique de Solidarité, allocation bénéficiant majoritairement aux salariés involontairement privés d'emploi les plus âgés ; la pression se poursuit sur les chômeurs le gouvernement constituant à l'aide de logiciel et algorithme des outils de délations, conduisant les CCD et intérimaires à perdre leur liberté de choisir leur employeur sous peine de rupture de droit, quand à l'intolérable décision, de ne plus compenser les exonérations de cotisations sociales à l'UNEDIC, (sous prétexte de déficit) cela conduira inexorablement notre système actuellement bien géré et en équilibre, à sa faillite dans les prochaines années, le gouvernement va réaliser le rêve de Denis Kessler : « Détruire les acquis du Conseil National de la Résistance ».

Nous n'oublions pas non plus que le Mr Macron et son gouvernement nous ont volé 2 ans de notre vie l'année dernière avec leur réforme scélérate des retraites. Pas plus que nous ignorons la marche à la guerre qu'on semble nous préparer avec l'insupportable économie qui va avec et qui produira des dégâts de fonds pour le vivre ensemble et l'avenir de notre république, tant tous les secteurs (santé, éducation, recherche, culture, handicap, égalité de droits, ...).

Dans quelques heures, ce seront environ 2 000 enfants qui dormiront à la rue dans notre pays. Comment pouvons-nous l'accepter ? Des centaines de salariés qui dorment dans leur voiture par défaut de toit, (alors que celui-ci le toit, doit devenir un droit) ...

Des centaines de femmes qui accouchent sans maternité, des malades dont le facteur de chance à vivre est réduit par la suppression des structures hospitalières, et face à cette dégradation constituée, un gouvernement qui pour calmer la colère, jette dans l'arène de la communication, une baballe transactionnelle ou le logiciel Doctolib ou autre serait outil de sanction, de délation par un impot/taxe lapin, ... le ridicule est cruel.

Comment pouvons-nous l'accepter ?

Et Comment évoquer la lutte contre la misère et la précarité sans parler de l'indispensable revalorisation des salaires ?

En 10 ans la France est passée de 12 % de sa population active rémunérée au SMIC à 17 %.

Preuve que nous assistons là, à un tassement des grilles salariales en pleine période d'inflation.

Pour FO ce sont ces politiques de dérégulation, de destruction des conquêtes sociales qu'il faut combattre.

La lecture du plan breton du refus de la misère et de la précarité nous amène à une question :

Dans un Etat centralisé et centralisateur tel que la France, les régions et la nôtre en premier lieu, ont-elles vocation à pallier la volonté destructrice du gouvernement de notre pacte social ?

Nous le rappelons à la CGTFO, nous sommes profondément attachés à l'égalité de droit et au principe de ceux-ci dans le cadre de la république une et indivisible.

Force Ouvrière votera le plan régional du refus de la misère et de la précarité et ce malgré, sa faiblesse financière mais continuera surtout de se battre contre la régression sociale et démocratique.

Nous vous remercions de votre écoute.



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En finir avec la précarité des mères isolées

En France, les premières victimes de la précarité sont les femmes. C'est le constat posé par le dernier rapport du Secours Catholique – Caritas France Etat de la pauvreté en France en 2023 selon lequel la pauvreté s'aggrave en France et touche en premier lieu les femmes et en particulier les mères. La Bretagne n'est pas épargnée.

Le contexte de hausse de l'inflation, la crise du pouvoir d'achat et du logement aggravent les difficultés rencontrées par les personnes et les familles en situation de pauvreté, au premier rang desquelles les femmes, et en particulier les mères isolées.

Cette paupérisation des femmes est constatée par le réseau des CIDFF qui accompagnent près de 100 000 femmes par an, dont 69 % sont des mères avec au moins un enfant à charge, séparées ou en cours de séparation du père, pour renforcer leur autonomie et défendre leurs droits.

Les familles monoparentales ne sont plus une exception sociale. Elles représentent aujourd'hui un foyer sur quatre en France, soit deux millions de familles. Des femmes sont à la tête de ces familles dans 82 % des cas. La monoparentalité est, de fait, une question genrée.

Les familles monoparentales demeurent néanmoins un impensé des politiques publiques. Si le statut de parent isolé existe sur le plan fiscal, il reste marginalement pris en compte dans les politiques territoriales et nationales du logement, de l'éducation, du travail, de la culture ou encore la santé.

Il y a pourtant urgence à agir. Selon les estimations de l'INSEE, 32,8% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté². D'après une étude de l'INSEE, les mères isolées « désavantagées sur le marché du travail (...), sont, plus souvent que les pères, surexposées à la pauvreté et vivent plus fréquemment dans un logement suroccupé »³. D'après une enquête du Défenseur des droits, les familles monoparentales seraient deux fois plus exposées à la discrimination dans la recherche d'un logement qu'une famille biparentale.

Les mères isolées et leurs problématiques spécifiques doivent être prises en compte par les politiques publiques, pour que toutes ces femmes et leurs enfants puissent vivre dignement.

Pour des raisons de cohésion sociale, notre société ne peut accepter de voir s'appauvrir ainsi une partie de sa population et de familles qui sont en grande précarité. Le rôle des pouvoirs publics est de prendre en compte cette réalité sachant que le nombre de familles monoparentales, et notamment en situation de précarité, ne cesse de s'accroître.

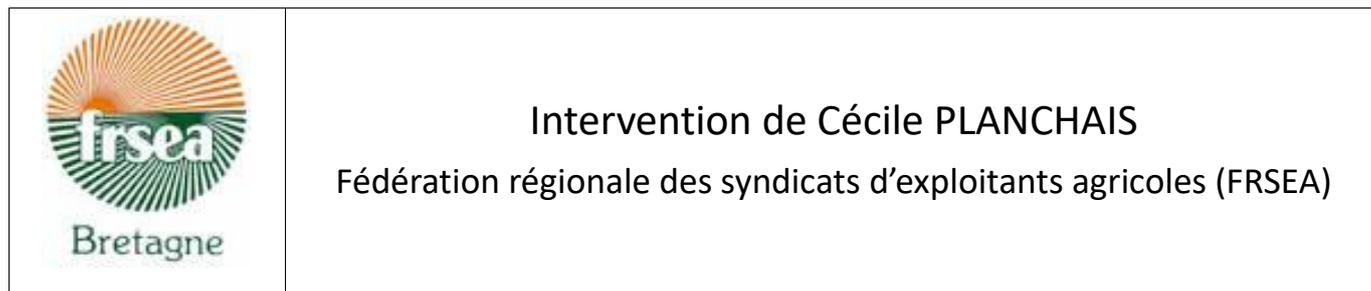
² Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule (Source : INSEE)

³ INSEE : « Des conditions de vie plus difficiles pour les mères isolées », 8/03/2022

Nous avons fait 15 recommandations pour en finir avec la précarité des mères isolées dont les responsables des politiques publiques et les syndicats peuvent s'emparer :

- Créer un statut de parent isolé, renforcer l'information pour faciliter l'accès aux droits
- Prendre en compte de façon prioritaire la situation des parents isolés dans les critères d'attribution des logements sociaux
- Permettre aux parents isolés de bénéficier d'une majoration des prêts à taux zéro pour leur faciliter l'acquisition d'un logement
- Proscrire le recours au prétendu « syndrome d'aliénation parentale » et empêcher la poursuite des mères protectrices pour non-représentation de l'enfant
- Demander la création d'une commission d'enquête sur la structuration, le financement, les moyens et les modalités d'action des mouvement conservateurs et anti-choix agissant dans le champ de la parentalité et de la famille
- Créer un véritable service public de la petite enfance
- Appliquer le droit opposable à la garde d'enfant pour les parents isolés avec un accueil prioritaire des enfants en crèches
- Doubler les jours de congés enfant malade pour les parents isolés
- Réévaluer les pensions alimentaires à travers une réévaluation et une harmonisation des barèmes du ministère de la Justice et ou de la CAF
- Défisicaliser la pension alimentaire pour le parent qui la perçoit
- Augmenter le montant de l'Allocation de Soutien Familial
- Ouvrir les allocations familiales dès le premier enfant en fonction des ressources
- Majorer les rémunérations d'horaires matinaux ou tardifs
- Déployer au niveau local des dispositifs d'aide à la monoparentalité, en lien avec les associations spécialisées.

En vous remerciant de votre attention.



Je m'exprime au nom de la FRSEA, de JA Bretagne, du Cilouest et de Chambre d'agriculture de Bretagne.

Le Conseil Régional a, dans le cadre de ses compétences, la mission de participer à la lutte contre la misère et de la précarité, qui constitue un enjeu majeur.

Le compte rendu du plan d'actions 2023 montre l'étendue des domaines d'intervention nécessaires pour lutter contre la misère et la précarité : mobilité, emploi, alimentation, qualité de vie au quotidien, accès aux services, aux droits, à une vie sociale, culturelle, sportive.

J'insisterai sur quatre points :

- Malgré un taux de chômage en Bretagne parmi les plus faibles de France, certains de nos concitoyens restent très éloignés de l'emploi. **L'agriculture peut contribuer à une meilleure insertion dans l'emploi.** La communication sur nos métiers, l'accompagnement pour lever les freins à venir dans nos exploitations peuvent y contribuer, avec le concours des collectivités locales et des départements (via notamment les comités territoriaux pour l'emploi), et le monde associatif (Anefa, Résagri) ;
- Le compte rendu documente à juste titre la **difficulté à se loger des nombreux saisonniers**, dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. C'est aussi le cas pour certains travaux saisonniers agricoles. La question de la possibilité de se loger est déterminante afin de pourvoir les emplois dans les filières en tension. L'agriculture, maintenant reconnue comme « secteur en tension », doit être accompagnée pour trouver des solutions. Les employeurs agricoles comprennent la nécessité de bien loger leurs saisonniers, mais sont démunis face à la pénurie et au coût des logements ;
- La **précarité alimentaire** est particulièrement difficile à supporter dans une région productrice de denrées alimentaires comme la nôtre. L'amélioration des filières de dons alimentaires est une bonne chose et l'organisation Solaal qui contribue à la mise en relation des donateurs et banques alimentaires est précieuse. Mais, elle ne peut pas être la seule solution déployée pour favoriser l'accès à l'alimentation pour les citoyens démunis. Il manque un dispositif d'action sociale aidant l'achat par les ménages les plus modestes de denrées locales et françaises ;
- **La fracture numérique** est elle aussi un élément de précarisation important et sa réduction est un levier d'inclusion et d'égalité des chances. Suite à la tempête Ciaran, il reste encore des foyers et des entreprises, dans des territoires ruraux, qui n'ont pas retrouvé leur accès aux réseaux téléphoniques et Internet. Ce déclassé est inacceptable et les raccordements doivent avoir lieu le plus rapidement possible.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Lindsay MADEC Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur le plan « Refus de la misère et de la précarité ».

La Région Bretagne porte de nouveau une attention toute particulière à la misère et la précarité. Sur 58 engagements, 28 sont déjà tenus. La priorité donnée à la précarité alimentaire souligne notamment cette volonté de solidarité territoriale du Conseil régional.

Il faut bien admettre que les crises récentes ont mis plus en lumière les difficultés des plus pauvres à se nourrir suffisamment et sainement. En exemple, selon un sondage IPSOS réalisé à la demande du Secours Populaire en 2023, 35% des personnes interrogées déclarent ne plus faire trois repas par jour, 36% ne mangent pas à leur faim afin de se sacrifier pour nourrir leurs enfants, 45% ne peuvent chauffer leur logement ou encore 47% ne peuvent plus acheter de viande.

La colossale implication des associations de solidarité maintient pour le moment une certaine paix sociale mais démontre aussi que cela ne suffit pas car chacun a ses compétences.

En ce sens, nous pouvons tous raisonnablement admettre qu'une sécurité sociale de l'alimentation peut être envisagée comme solution et en ce sens une expérimentation serait utile comme le préconise le CESER dans son avis.

Pour garantir un droit fondamental à un accès à une alimentation de qualité, la CGT fait le triste constat que c'est parce que le prix du Travail n'est pas à sa juste valeur que les faits sont têtus.

Il est pour le moins évident que c'est bien de la répartition de la richesse financière et monétaire dont il s'agit. C'est vrai de la rémunération de nombre de paysans mais aussi s'il est une voix inaudible dans la fronde du monde agricole, c'est celle des salariés.es agricoles. Rappelons que 80% des salariés agricoles sont précaires. La quasi-totalité est payée au Smic, les qualifications ne sont pas reconnues.

Le vrai problème est un problème de prix du travail. La compassion c'est la bonne conscience de l'exploitation humaine. Ce n'est pas le resto du cœur qu'il faut, c'est le vrai paiement du travail.

La CGT soutient d'ailleurs le CESER sur sa demande de transparence de la politique du Don. C'est quand même assez extraordinaire que l'état du Don en Bretagne sur le sujet de l'aide alimentaire soit confiée aux industries de l'agroalimentaire.

Pour la CGT, refuser la misère et la précarité consiste d'abord à s'attaquer à ses causes. L'exemple pris auparavant nous laisse un goût de déjà vu quand les dames patronnesses distribuaient la soupe populaire aux « nécessiteux » au 19 siècle quand leurs propres maris détruisaient leurs employés, y compris les enfants. La première des destructions relevait de la misère du salaire !

Sophie Binet, secrétaire Générale de la CGT, est venue vendredi dernier à Douarnenez pour la commémoration de la lutte des sardinières. Le pourquoi de cette lutte : de meilleurs salaires !

Il y a 100 ans, ce combat exemplaire de femmes bretonnes avec la CGT et le soutien du Parti Communiste Français, le Maire de Douarnenez, sera victorieux mais à quel prix. Une femme se distingua particulièrement, elle fut d'ailleurs

élue au Conseil municipal, un quart de siècle avant le droit réel de vote des femmes qui est tout sauf une volonté du Général de Gaulle.

La CGT pourrait développer tant les injustices et le travail salarié restent un combat de classe parce que c'est cela la réalité.

La misère et la précarité sont le fruit de décisions politiques et économiques au service du capital.

2186. Est-ce que cette date vous dit quelque chose ? C'est celle d'un possible anniversaire en France. Celui de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au rythme où l'on est aujourd'hui.

En accédant dès maintenant à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pour tous les droits et situations dont celle de la rémunération du travail, la misère et la précarité prendraient un sérieux coup de pied aux fesses.

Dans le Monde, en Europe, en France et en Bretagne !

C'est ce que propose la CGT. Qui peut être contre ?

La solution est ainsi là devant notre nez.

Elle règlera au passage, cette égalité réelle, les questions de religion, du patriarcat, les violences, les soumissions et autres.

Ce n'est pas parce que ces 2 mots sont féminins, « Misère et Précarité », que c'est un problème de femmes. C'est certainement par contre la solution du féminisme qui peut durablement faire taire « Misère et Précarité ! »

Les sardinières comme les femmes Iraniennes sont dans leur droit et c'est certainement dans cet objectif universaliste que se trouve une grande partie de la solution au chaos du Monde.

Comme pour la viabilité de la planète l'urgence est climatique, l'urgence pour l'humanité est l'égalité absolue pour les femmes !



Intervention de Françoise FROMAGEAU Union régionale des associations familiales (URAF) de Bretagne

Selon les chiffres de l'INSEE 11,2% de la population bretonne vit au-dessous du seuil de pauvreté, et même si notre région apparaît « préservée » au regard des chiffres nationaux, notons néanmoins qu'un habitant sur 10 est en situation de pauvreté et cumule plusieurs fragilités : le niveau de formation initiale, le logement, la situation familiale, la mobilité, l'accès aux soins et aux services publics.

Les publics concernés par ces situations de précarisation sont connus comme les familles monoparentales, les personnes isolées privées d'emplois et d'autres catégories apparaissent comme des éléments marquants et significatifs : les jeunes de moins de 30 ans, les retraités en couple ou isolés de plus de 75 ans et les familles avec 2 enfants ou plus qui ont un emploi, sont propriétaires de leur logement et qui n'arrivent plus à faire face à leurs charges.

Le Haut Conseil à la Famille et à l'Age (HCFEA) a publié en janvier dernier un rapport sur les impacts de l'inflation sur le pouvoir d'achat des familles et met en lumière les pertes du pouvoir d'achat en particulier celui des familles modestes, 120 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants, 200 euros pour un couple avec trois enfants. La perte du pouvoir d'achat se caractérise par une baisse des dépenses alimentaires, baisse constatée également chez des familles avec des revenus moyens, et par la majoration de demandes d'aides matérielles, financières et le recours majoré (de 15 à 50%) à la distribution auprès d'associations caritatives. La réforme de l'aide au logement fragilise également les familles allocataires par la variabilité de l'aide, la multiplication des non-payés de loyers et la difficulté d'accéder au logement et le risque majoré d'expulsion locative. Une étude récente du CREDOC a également mis en avant l'impact de l'inflation sur les dépenses de chauffage, et note que 56% des ménages quelque soient leurs catégories sociales dénoncent des charges de chauffage trop lourdes, une réduction forcée de leur consommation hivernale et que 20% de ces derniers sont en situation d'impayés.

Le HCFEA propose dans ses conclusions de revaloriser automatiquement les prestations sociales sans attendre la date du 1^{er} avril si l'inflation dépasse les 2% et souligne le rôle essentiel des associations caritatives avec la nécessité de renforcer leur soutien et d'accompagner les bénévoles de ces associations par un crédit d'impôts sur leurs frais de déplacement.

Les dépenses de santé au-delà d'une offre de soins de proximité restent à ce jour un frein au recours au soin primaire et sont un enjeu majeur d'une véritable inégalité sociale et une réelle perte de chance pour certains publics vulnérables. Le recours à la Complémentaire Santé Solidaire reste inégal auprès des publics potentiellement bénéficiaires.

La question du non recours reste encore un facteur aggravant de la pauvreté et favorise le basculement dans une situation instable et précaire. L'URAF sera très attentive aux expérimentations Territoires Zéro non Recours, permettant « 100% accès aux droits », dans les territoires bretons suivants : la ville de Rennes, l'agglomération de Redon et la ville de Vannes. L'URAF souligne l'intérêt de la Région à accompagner le plan Pauvreté en Bretagne et à impulser aux côtés de l'Etat un travail collaboratif avec les départements et le souci permanent d'être au plus près des publics concernés par une offre de service de proximité visible, accessible et cohérente, tout en sachant que ces politiques au-delà de l'aspect curatif s'accompagne d'un volet prévention dont il est également important d'en évaluer les impacts. L'URAF insiste également sur la nécessité de favoriser la participation des personnes concernées, sur l'importance de recueillir leurs paroles et de tenir compte de leurs expertises dans la co-construction des politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales.